

○ LÉTARD Valérie <v.letard@senat.fr>

À Laurent Provot

11:29



LV

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [Supprimer](#) [Mettre en liste blanche](#) [Mettre en liste noire](#)

Pièce jointe (1) [Vue](#) [Télécharger](#)

Validation de...question.eml

Bonjour,

Madame Létard, Sénatrice du Nord, a pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre sollicitation. Elle a souhaité adresser une question écrite au Ministère dont vous trouverez la copie en pièce jointe.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous, lorsque la réponse nous sera communiquée.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Bureau parlementaire de Valérie Létard

questions-ges@senat.fr

À v.letard@senat.fr



[Mettre en liste blanche](#) [Mettre en liste noire](#)



[www.senat.fr](http://www.senat.fr)

ALERTE PAR MÉL

## Validation d'une question

La question écrite que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

### Situation des accueillants familiaux

Question n° 15620 adressée à Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées

À publier le : 23/04/2020

Texte de la question : Mme Valérie Létard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées sur la situation des accueillants familiaux et leur statut, particulièrement dans le contexte actuel de crise sanitaire. La France compte plus de 10 000 accueillants familiaux qui hébergent et prennent en charge au quotidien, des personnes en difficultés du fait de l'âge et/ou du handicap. Alors que leur responsabilité et le caractère familial de leur accueil ont amené les accueillants familiaux à prendre des mesures de protection en amont du confinement, il semble qu'aucune mesure n'ait été prise par l'État pour aider ces personnels. Aussi, elle souhaite savoir si le Gouvernement entend valoriser la solution alternative que représente l'accueil familial, dans quelle mesure il compte reconnaître leur travail, en faciliter les conditions et améliorer leur niveau de rémunération.